

Inter' Actions



L'Art'Grrippière, galerie éphémère
4ème édition

Sommaire

2	Le mot du maire
3	Conseil municipal
16	Le dossier
23	Vie communale
32	Enfance et jeunesse
36	Vie associative
38	Histoire et Patrimoine
40	Sèvre et Loire News
42	Autour de chez nous
44	Le coin détente

Nous vous informons qu'à présent pour tout dépôt d'article, un formulaire est à votre disposition auprès du service communication de la mairie : communication@mairie-laregrippiere.fr

L'AGENDA



MAI

- 7 - Conseil Municipal
- 8 - Commémoration
- 10 - Les culbuteurs de mottes
- 13 - Soirée Happy Hour et Karaoké - Le Schiste
- 23 - Soirée burgers, frites + concert « Les Kiwis » - Le Schiste
- 26 - Vente à la ferme - La Regroupière
- 29 - Ouvrir les livres à la médiathèque
- 29 - Soirée pyjama à la médiathèque

JUIN

- 11 - Conseil Municipal
- 12 - Soirée Happy Hour et Karaoké - Le Schiste
- 13 - Fête de la musique
- 13 - Fête de l'école Clément Pellerin
- 26 - Forum des associations
- 13 - Heure du conte à la médiathèque
- 27 - Fête de l'école Sacré Cœur

JUILLET

- 2 - Conseil Municipal
- 4 - Soirée moules frites + concert « Marjorie Lantz » - Le Schiste
- 10 - Soirée Happy Hour et Karaoké - Le Schiste

ATTENTION

Pour « Inter'Actions » de juillet-août transmettez vos articles avant le 15 juin 2026 par mail à : communication@mairie-laregrippiere.fr

Les articles reçus après cette date ne seront pas publiés. Merci de votre compréhension.

Mairie - 11, place de l'Eglise - 44330 LA REGRIPIERE
Tél. 02.40.33.63.14
contact@mairie-laregrippiere.fr
www.mairie-laregrippiere.fr

LE MOT DU MAIRE



Pascal EVIN
Maire de La Regrippière

Depuis la mi-mars, un nouveau mandat, une nouvelle équipe pour administrer la commune. Une équipe de 19 conseillers représentative des habitants du bourg et des villages. Ce sont peut-être vos voisins, vos amis, des visages familiers mais ce sont surtout des personnes qui ont osé s'engager, donner de leur temps pour l'intérêt commun.

N'hésitez pas à aller vers eux, pour les féliciter, les questionner, nous souhaitons un mandat de proximité et un dialogue permanent avec vous pour répondre au mieux à vos attentes.

Les commissions municipales se mettent en place les élus vont poursuivre le travail et les dossiers entamés au mandat précédent conformément au budget voté début mars. Elles vont également mettre en œuvre progressivement le programme proposé pour ce nouveau mandat.

La vie d'une commune ne se résume pas à l'action municipale. Ce sont également les habitants, les associations très présentes sur La Regrippière qui animent et donnent une âme à une collectivité. Les fêtes des écoles et la fête de la musique seront prochainement des moments importants et festifs pour nous retrouver au mois de juin.

Je n'oublie pas non plus les agents communaux et leurs actions au quotidien. Nous devons tous par notre comportement, faire de notre espace commun, un lieu agréable. Gardons cet état d'esprit de petite commune rurale que nous sommes venus chercher en nous installant ici.

Je vous souhaite un beau printemps et continuons d'être solidaire entre nous.

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

Le cinq mars deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué le 20 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Membres en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 12

Présents

Pascal EVIN, Roger CAILLER, Marie-Edith PETITEAU, Armelle DURAND, Franck BOUCHEREAU, Audrey BARON, Vincent DUGUE, Cécilia FONTENEAU, Marie-Annick HERBRETEAU, Clotilde JOLIVET, Cindy PASQUEREAU, Bernard SOURISSEAU,

Excusés

Michel AMOSSE, Valérie CLERO, Jean-Luc GAULTIER, Michael BAUDRY, Cédric CARETTE, Bérengère LAMBERT

Mme Cindy PASQUEREAU est désignée secrétaire de séance.

Assiste également à la séance : Nadège MENARD, secrétaire de mairie.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 FEVRIER 2026

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 12 février 2026.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour un avenant n° 6 construction d'un centre de loisirs et accueil périscolaire.

Le Conseil municipal accepte ces modifications.

CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE MADAME FLAVY DROUARD

La commune est propriétaire du bien immobilier situé 4 rue de l'Ecole, parcelle E586.

Dans l'attente de projet de réhabilitation ou de changement d'affectation, ce bien est actuellement inoccupé.

Afin d'éviter la vacance du bâtiment et de permettre son utilisation temporaire, il est proposé de conclure une convention d'occupation précaire avec :

Madame Flavy DROUARD, prothésiste ongulaire, demeurant à LA REGRIPIERE, 8 rue de l'Ouche Renard.

Cette occupation est consentie à titre temporaire, précaire et révocable, conformément aux dispositions du droit administratif relatives à l'occupation du domaine public ou privé de la collectivité.

La convention précise notamment :

- L'objet du bail
- Caractère précaire de l'occupation
- Destination du local
- Durée
- Indemnité d'occupation
- Charge
- Dépôt de garantie
- Absence de statuts des baux commerciaux
- Etat des lieux
- Entretien - réparations
- Assurances
- Obligations réglementaires
- Clause résolutoire
- Election de domicile

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la conclusion d'une **convention d'occupation précaire** du bien communal situé 4 rue de l'Ecole au profit de Madame Flavy DROUARD

- **DIT** que cette occupation est consentie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2026

- **FIXE** la redevance d'occupation à **200 € par mois**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire annexée à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Cédric CARETTE et Bérengère LAMBERT rejoignent la séance en cours.

POINT SUR LA FIN DU MANDAT

Les élus sont heureux d'avoir participé, durant six années, à la vie de la commune et d'avoir fait la rencontre de nombreuses personnes qu'ils n'auraient peut-être jamais croisés autrement.

QUESTIONS DIVERSES

PANNEAUX EGLISE

Une réunion a eu lieu avec un référent de la paroisse afin de définir l'endroit où installer les panneaux dans le fond de l'église.

EXCEDENT DE TERRAIN PORCHETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Benoît Teigné souhaite acquérir un excédent communal. Le Conseil municipal se montre favorable sur le principe.

Par ailleurs, un autre projet est en réflexion dans le village de la Porchetière, au niveau de la parcelle H335. Il s'agit d'un projet de rénovation d'un bâtiment qui longe actuellement un excédent communal enherbé. Afin de permettre l'accès à ce bâtiment, la création d'un accès sera nécessaire.

Le Conseil municipal étudie donc la possibilité de vendre ou non une partie de cet excédent communal afin de faciliter l'accès au bâtiment.

TERRAINS RUE DE LA CHAPELLE

Monsieur et Madame Hallereau souhaitent vendre trois petites parcelles à la commune. Celle-ci se trouvent au niveau du fossé. Le Conseil municipal se montre favorable, sur le principe, à l'acquisition de ces parcelles. Monsieur le Maire les rencontrera prochainement afin d'échanger à ce sujet.

TRACTEUR

Le nouveau tracteur est actuellement en panne. Dans l'attente de sa réparation, le concessionnaire a mis à disposition du matériel de remplacement.

EXPOSITION D'ART

L'exposition aura lieu le week-end du 11 au 12 avril de 10h à 18h à l'espace Alain Clouet.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Le vingt mars deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Présents : Pascal EVIN, François LUCAS, Vanessa DHENIN, Franck BOUCHEREAU, Bérengère LAMBERT, Alexandre BARON, Cédric CARETTE, Matthieu DEROUET, Cécilia FONTENEAU, Julien KOSIR, Peggy LAURENT, Gwenola MOURAUD, Quentin PAQUEREAU, Clémence PETITEAU, Gwladys PROUST, Bérénice RICHARD, Bernard SOURISSEAU, Sandra TIENNAULT, Steven VAIDIE

Assiste également à la séance : Nadège MENARD, secrétaire de mairie.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 5 MARS 2026

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 5 mars 2026.

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de M Pascal EVIN, Maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents installés dans leurs fonctions.

Mme Bérengère LAMBERT a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

ELECTION DU MAIRE

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M Julien KOSIR et M Cédric CARETTE.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	19
f. Majorité absolue	10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascal EVIN	19	Dix neuf

Proclamation de l'élection du maire

M Pascal EVIN a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M Pascal EVIN élu Maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	19
f. Majorité absolue ⁴	10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François Lucas	19	Dix neuf

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M François LUCAS. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

L'ordre des adjoints est fixé comme suit : premier adjoint, François LUCAS ; deuxième adjointe, Vanessa DHENIN ; troisième adjoint, Franck BOUCHEREAU ; quatrième adjointe, Bérengère LAMBERT.

CHARTRE DES ELUS

La chartre des élus a été lue par Monsieur le Maire. Chaque élu en a pris connaissance.

QUESTIONS DIVERSES

DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

- 9 avril 2026
- 7 mai 2026
- 11 juin 2026
- 2 juillet 2026
- 10 septembre 2026
- 15 octobre 2026
- 19 novembre 2026
- 17 décembre 2026

COMMISSIONS

Monsieur le Maire informe les élus de la mise en place des différentes commissions municipales, chargées d'étudier les dossiers avant leur présentation au Conseil municipal. Les commissions qui seront constituées sont les suivantes : finances ; urbanisme - voirie - réseaux ; bâtiments communaux ; petite enfance - enfance - jeunesse ; bulletin - information - communication ; cadre de vie - sport - vie associative ; affaires sociales ; développement durable ; développement économique - commerce local.

La répartition des élus au sein de ces commissions sera arrêtée lors du conseil municipal du 9 avril.

CHASSE AUX ŒUFS - PÂQUES

Dans le cadre de l'organisation de la chasse aux œufs, des bénévoles sont nécessaires pour assurer la préparation en amont de l'arrivée des enfants ainsi que la gestion de la circulation.

ART GRIPPIERE

L'exposition d'art se tiendra le week-end du 10 avril et 11 avril 2026.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

Le neuf avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué le 1^{er} avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Présents : Pascal EVIN, François LUCAS, Vanessa DHENIN, Franck BOUCHEREAU, Bérengère LAMBERT, Alexandre BARON, Cédric CARETTE, Cécilia FONTENEAU, Julien KOSIR, Peggy LAURENT, Gwenola MOURAUD, Quentin PAQUEREAU, Clémence PETITEAU, Gwladys PROUST, Bérénice RICHARD, Bernard SOURISSEAU, Sandra TIENNAULT, Steven VAIDIE

Absent : Matthieu DEROUET

Secrétaire : Bernard SOURISSEAU

Assiste également à la séance : Nadège MENARD, secrétaire de mairie.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 MARS 2026

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil des délégations attribuées :

1er adjoint, François LUCAS : voirie, urbanisme, développement économique, commerce local et finances

2e adjointe, Vanessa DHENIN : enfance, vie scolaire et petite enfance

3e adjoint, Franck BOUCHEREAU : bâtiments

4e adjointe, Bérengère LAMBERT : vie associative, communication et solidarité

Conseiller délégué, Bernard SOURISSEAU : aménagement des espaces publics et sentiers pédestres

Il est précisé que Monsieur Matthieu DEROUET rejoint la séance en cours de présentation.

EXERCICE DE MANDATS LOCAUX : INDEMNITÉS MAIRE – ADJOINTS – CONSEILLERS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1, **Considérant que** le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 0 voix contre,

- **Décide de fixer** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants : Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-24 et L. 2123-24 -1 du code général des collectivités territoriales :

- 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e adjoints : 16 %.
- Conseiller délégué : 6 %.
- Conseillers municipaux : 0.8 %.

- **Dit que** les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

- Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal à l'exception du maire est annexé à la délibération en application du L. 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite aux élections municipales, et à l'élection du Maire et des Adjoints le 20 mars 2026, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme, à main levée, à l'unanimité, les délégués au sein des commissions communales.

M Pascal EVIN, Maire, est membre de droit de toutes les commissions.

<p>COMMISSION FINANCES</p> <ul style="list-style-type: none"> - RESPONSABLE : François LUCAS - Vanessa DHENIN - Franck BOUCHEREAU - Bérengère LAMBERT - Bernard SOURISSEAU - Cédric CARETTE - Sandra TIENNAULT - Julien KOSIR 	<p>COMMISSION URBANISME – RESEAUX (VOIRIE-ASSAINISSEMENT – ECLAIRAGE PUBLIC) - VOIRIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - RESPONSABLE : François LUCAS - Julien KOSIR - Peggy LAURENT - Alexandre BARON - Gwenola MOURAUD - Bérénice RICHARD - Sandra TIENNAULT - Cédric CARETTE - Bernard SOURISSEAU
<p>COMMISSION BÂTIMENTS COMMUNAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> - RESPONSABLE : Franck BOUCHEREAU - Quentin PAQUEREAU - Cécilia FONTENEAU - Steven VAIDIE - Gwenola MOURAUD - Matthieu DEROUET 	<p>COMMISSION JEUNESSE – ENFANCE – PETITE ENFANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> - RESPONSABLE : Vanessa DHENIN - Clémence PETITEAU - Cécilia FONTENEAU - Cédric CARETTE - Matthieu DEROUET - Gwladys PROUST - Franck BOUCHEREAU - Bérengère LAMBERT
<p>COMMISSION CADRE DE VIE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> - RESPONSABLE : Bérengère LAMBERT - Gwladys PROUST - Peggy LAURENT - Quentin PAQUEREAU - Steven VAIDIE - Bernard SOURISSEAU 	<p>COMMISSION BULLETIN – INFORMATION – COMMUNICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - RESPONSABLE : Mme Bérengère LAMBERT - Bérénice RICHARD - Gwladys PROUST - François LUCAS - Quentin PAQUEREAU - Clémence PETITEAU - Steven VAIDIE - Sandra TIENNAULT
<p>COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE LOCAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - RESPONSABLE : François LUCAS - Bérénice RICHARD - Julien KOSIR - Gwladys PROUST - Franck BOUCHEREAU - Cédric CARETTE - Alexandre BARON 	

RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION DES AIDES SOCIALES

Suite aux élections municipales du 15 Mars 2026,

Vu le décret 95-562 du 6 mai 1995, relatif aux Centres Communaux d'Actions Sociales,

Vu les articles L 123.6 et R 123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles, ainsi que l'article L 237.1 du code électoral,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

◆ fixe à 9 membres le conseil d'administration, dont le Président, quatre élus, et quatre représentants extérieurs nommés par arrêté du Maire,

◆ vote la liste ci-dessous, composée de quatre membres parmi les élus, en plus du Président, M Pascal EVIN, pour constituer la Commission des Aides Sociales, à savoir :

- ⇒ Bérengère LAMBERT, Responsable
- ⇒ Cécilia FONTENEAU
- ⇒ Clémence PETITEAU
- ⇒ Sandra TIENNAULT

Résultat du Vote : 19 voix POUR

COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-22,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 22,

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal à l'issue des élections du 15 mars 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 19 voix POUR :

DE COMPOSER la commission d'appel d'offres, outre M. le Maire, président de droit, ou son représentant de :

MEMBRES TITULAIRES :

- Franck BOUCHEREAU
- François LUCAS
- Cédric CARETTE

MEMBRES SUPPLEANTS :

- Gwladys PROUST
- Peggy LAURENT
- Gwenola MOURAUD

DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AUPRÈS DES SYNDICATS ET CHAMBRES CONSULAIRES

Considérant le renouvellement du conseil municipal à l'issue des élections du 15 mars 2026,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme à main levée, à l'unanimité, les délégués au sein des syndicats et chambres consulaires ci-après désignés :

<p>1 CORRESPONDANT DEFENSE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gwladys PROUST 	<p>SEMES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titulaire : Vanessa DHENIN - Suppléant : Pascal EVIN
<p>Territoire d'énergie 44</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titulaire : Julien KOSIR - Suppléant : Cécilia FONTENEAU 	<p>Mission locale du Vignoble Nantais</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titulaire : Bérengère LAMBERT - Suppléant : Pascal EVIN
<p>Vignoble de Grand Lieu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titulaire : François LUCAS - Suppléant : Alexandre BARON 	<p>Commission de contrôle des listes électorales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cédric CARETTE

FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX ET FIXATION DES CRÉDITS AFFECTÉS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-12, L. 2123-14, L. 2123-16 et R. 2123-12 à R. 2123-14 ;

Vu la nécessité de déterminer les orientations et les crédits ouverts au titre du droit à la formation.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres dans les 3 mois suivant son renouvellement ;

Considérant qu'une formation doit obligatoirement être organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu délégation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DÉCIDE :

Article 1er. - Dépôt et instruction des demandes de formation

Tous les conseillers municipaux ont le droit de bénéficier d'une formation adaptée à leurs fonctions.

Le conseiller qui souhaite bénéficier d'une formation doit déposer sa demande au maire, avant le 1^{er} février de chaque année.

Cette demande doit être écrite et déposée au secrétariat de la mairie. Elle doit être accompagnée des pièces justificatives nécessaires (coût, date, lieu de formation, nom de l'organisme de formation, programme de formation, etc.).

L'organisme qui dispense la formation doit obligatoirement avoir fait l'objet d'un agrément délivré par le ministre de l'intérieur. À défaut, la demande sera écartée. (liste disponible sur le site Internet de la Direction générale des collectivités territoriales à l'adresse suivante : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/liste-des-organismes-agrees-pour-formation-des-elus-par-departement>).

Des demandes pourront être acceptées en cours d'année, selon les crédits disponibles.

M Le Maire instruit les demandes, engage les crédits et vérifie l'enveloppe globale votée.

Article 2. - Vote des crédits

Le montant prévisionnel des dépenses de formation est fixé à 2 % du montant total des indemnités théoriques de fonction.

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Article 3. - Prise en charge des frais

La commune est chargée de mandater l'organisme de formation pour régler les frais d'inscription et d'enseignement.

Article 4. - Priorité des conseillers dans l'accès à la formation

Si toutes les demandes de formation ne peuvent pas être satisfaites au cours d'un exercice, priorité est donnée dans l'ordre suivant:

- élu ayant délégation demandant une formation sur sa matière déléguée ;
- élu qui a exprimé son besoin en formation avant la date fixée à l'article 1er ;
- élu qui s'est vu refuser l'accès à une formation pour insuffisance de crédits lors de l'exercice précédent ;
- nouvel élu ou élu n'ayant pas déjà eu des formations au cours du mandat ou qui connaîtrait un déficit de stages par rapport aux autres demandeurs.

Article 5. - Débat annuel

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au compte. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

DÉLÉGATION DE SIGNATURES AU MAIRE : COMMANDES PUBLIQUES

Le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions limitativement indiquées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article ci-dessus, vu l'article L 2122-23 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix :
⇒ **DÉCIDE** d'accorder au Maire, pendant toute la durée de son mandat, une délégation de signature, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 50.000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

En cas de nécessité, le Conseil Municipal, durant l'absence ou l'empêchement de M le Maire, autorise les Adjointes par ordre de priorité (du 1^{er} au 4^{ème}) à exercer la délégation confiée au Maire. (M LUCAS 1^{ère} adjoint ; MME DHENIN 2^{ème} adjointe ; M BOUCHEREAU 3^{ème} adjoint ; MME LAMBERT 4^{ème} adjointe).

DÉLÉGATION DE POUVOIR D'ESTER EN JUSTICE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

Considérant qu'il convient de permettre une gestion efficace et réactive des contentieux de la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide :

Article 1 – Délégation au Maire

Le Conseil municipal **délègue à Monsieur le Maire**, M. Pascal EVIN, pour la durée de son mandat, le pouvoir :

- d'ester en justice au nom de la commune,
- d'intenter toute action en justice,
- de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- d'exercer toutes voies de recours,
- de se constituer partie civile, le cas échéant.

Article 2 – Étendue de la délégation

Cette délégation s'exerce devant l'ensemble des juridictions administratives et judiciaires, tant en demande qu'en défense.

Article 3 – Information du Conseil municipal

Conformément à la réglementation en vigueur, le Maire rendra compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la présente délégation.

DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS DÉONTOLOGUES

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1111-12, L1111-13, L1111-14 et ses articles R. 1111-1-A à R. 1111-1-D ;

Vu le décret 1520 et son arrêté d'application du 6 décembre 2022 relatifs au référent déontologue de l' élu local (dont les dispositions entrent en vigueur au 1^{er} juin 2023) ;

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l' élu local ;

Considérant qu'un référent déontologue doit être désigné par le conseil municipal ;

Considérant que l'AMF 44 a constitué une liste de personnalités aptes à assurer les fonctions de référent déontologues auprès des élus ; que cette liste peut évoluer dans le temps ;

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ;

Considérant que les missions de référent déontologue peuvent être, selon les cas, assurées par :

1° Une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d' élu local, n'en exerçant plus depuis au moins 3 ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

2° Un collège, composé de personnes répondant aux conditions du 1°,

Considérant que la délibération portant désignation du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) doit préciser la durée de l'exercice de ses fonctions, les modalités de sa saisine et de l'examen de celle-ci, ainsi que les conditions dans lesquelles les avis sont rendus ;

Considérant que la délibération doit également préciser les moyens matériels mis à disposition du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les éventuelles modalités de rémunération ;

Considérant que l'indemnisation prend la forme de vacations et que le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé à 80 euros par dossier ;

Considérant que l'indemnisation prend la forme de vacations et que le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé comme suit :

1° Pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée : 300 euros ;

2° Pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée : 200 euros.

Les indemnités prévues au 1° et 2° ne sont pas cumulables ⁽¹⁾.

Considérant que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) sont tenus au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DÉSIGNE en qualité de référent(s) déontologue(s) **les membres de la liste constituée par l'AMF 44 :**

Monsieur Antoine DEJOIE, Ancien notaire.

	Taux 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	40.66 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	42.97 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	22.84 %

- **d'autoriser** M le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ANCT POUR L'IMPLANTATION D'UN COMMERCE RURAL

Vu le projet d'implantation d'un commerce rural sur le territoire communal, visant à maintenir et développer l'activité économique locale et les services de proximité,

Considérant l'intérêt de ce projet pour la population et l'attractivité de la commune,

Considérant la possibilité de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) afin de contribuer au financement de cette opération,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet d'implantation d'un commerce rural tel que présenté
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ANCT pour le financement de ce projet
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute convention relative à l'attribution de cette subvention, ainsi que tout document afférent.

AVENANT N°6 CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le marché conclu avec la société SAS Loom Architecture en date du 1er juillet 2021 ;

Vu la délibération n°2021-028 du Conseil municipal autorisant la signature dudit marché ;

Vu la délibération n°2026-022 du Conseil Municipal qui est annulée et remplacée par celle-ci

Considérant la nécessité de procéder à une prolongation du délai ainsi qu'à la réalisation de travaux supplémentaires ;

Considérant que l'avenant n°6 a pour objet :

- la prise en compte de la réception du lot VRD présentant des difficultés, pour un montant de 1 200 € HT ;
- la modification du montant du marché, qui passe de 172 230.02 € HT à 173 430.02 € HT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

• **APPROUVE** l'avenant n°6 au marché relatif à la construction d'un centre de loisirs et d'un accueil périscolaire ;

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°6 ainsi que tout document s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSIONS CCSL

Solidarité Sandra TIENNAULT	Education Vanessa DHENIN
Aménagement du territoire François LUCAS	Bâtiments et énergie Franck BOUCHEREAU
Développement économique Béatrice RICHARD	Finances et mutualisation François LUCAS
Mobilité Cédric CARETTE	Culture et l'évènementiel Béatrice LAMBERT
Déchets Quentin PAQUEREAU	Cycle de l'eau Julien KOSIR

RAPPORT DE LA GENDARMERIE

Monsieur le Maire a présenté aux élus le rapport de la gendarmerie pour l'année 2025. Celui-ci porte sur la sécurité routière, les interventions, la délinquance, les actions de prévention ainsi que la présence des forces de l'ordre sur la commune.

ATELIER DE FLAVY

La commune loue un local à Madame Flavy Drouard, qui l'occupe depuis le 1er avril. Une journée portes ouvertes est prévue le 30 avril.

LA REGROUPIERE

À compter du 26 mai, l'association réalisant des ventes à La Porchetière change de lieu. Elle s'installera à l'entrée du village.

LES ECHOS DU PRIEURÉ

L'animation se tiendra le 25 septembre à l'église. Le groupe Amazing Gospel assurera la prestation.

EXPO D'ART

Le vernissage de l'exposition « L'Art'Grippière » aura lieu le samedi 11 avril à 12h.

BAS DU BOURG

Le bureau d'études a bien avancé sur les projets concernant les rues des Fontaines et d'Anjou, ainsi que la renaturation du Chaiseau. Une réunion publique destinée aux riverains est prévue le 21 mai.

CARNAVAL

Le carnaval des enfants s'est déroulé le samedi 21 mars, organisé par les deux associations des écoles.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Une réunion de passation entre Marie-Edith PETITEAU et Vanessa DHENIN s'est tenue le 24 mars. Le conseil est composé de 12 enfants élus issus des deux écoles. Une réunion mensuelle est prévue.

La prochaine rencontre, prévue fin avril, permettra d'approfondir leurs projets et leurs idées d'animations.

CHASSE AUX OEUFS

L'événement s'est déroulé avec succès, réunissant 120 participants. Il reste désormais à définir un nouveau thème pour l'an prochain.

COORDONNATEUR ENFANCE JEUNESSE

Cyril Hauray a quitté ses fonctions fin mars. Depuis, Nadège Ménard assure la continuité du service et encadre l'équipe d'animation sur le temps méridien. Une personne initialement retenue a finalement décliné le poste ; l'offre a donc été remise en ligne.

DIFFICULTÉS SUR LE TEMPS MÉRIDIEEN

Une réflexion sera engagée au sein de la commission enfance afin de réinstaurer un permis à points et de revoir le règlement intérieur.

FILM COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE ET LOIRE

Un projet de film est en cours en partenariat avec Croc'Loisirs et la communauté de communes. Huit enfants participeront à sa réalisation avec les communes de Mouzillon et du Landreau. Le film sera projeté au cinéma Le CEP en septembre, puis présenté au festival Premiers Plans à Angers l'année suivante.

BATIMENTS

Des travaux de peinture seront réalisés en septembre sur deux façades du Prieuré. Par ailleurs, une climatisation sera installée dans une classe de l'école Clément Pellerin avant le 1er juin.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU MARDI 24 MARS 2026

Présents : Jenna AKKI, Charlie BOYAS, Adèle CHAUVAT, Lana CHEVALIER, Raphaël LANDAIS, Anatole LE COSSEC, Adèle MOSKOVITZ, Jules MULIARDO, Louis PETITEAU, Léon DAVID ROY, Cyril HAURAY (coordinateur enfance/jeunesse), Marie-Edith PETITEAU (ancienne adjointe à l'enfance/jeunesse), Vanessa DHENIN (adjointe chargée de la petite enfance, enfance et jeunesse), Nadège MENARD (Secrétaire générale des services)



Absents excusés : Louna DEROUET, Laïs TEIGNÉ, Bérengère LAMBERT (conseillère municipale), Pascal EVIN (Maire)

Cyril, coordonnateur enfance-jeunesse, et Marie-Edith PETITEAU, ancienne Adjointe enfance jeunesse, ont remercié les enfants pour leur investissement dans le conseil et ont passé la main à Vanessa DHENIN, nouvelle adjointe à l'enfance-jeunesse et Nadège MENARD, secrétaire générale, qui remplacera Cyril le temps de trouver un nouvel coordonnateur enfance jeunesse.

Les enfants ont été interrogés sur les projets et animations qu'ils aimeraient voir émettre pendant leur mandature de deux ans.

Ils sont listés ci-dessous par ordre de priorité :

PROJETS		ANIMATIONS	
1	Rendre les pistes cyclables plus sûres	1	Organiser un après-midi jeux avec pique-nique ou repas partagé
2	Installer des hôtels à insectes et des nichoirs à oiseaux	1	Faire des olympiades avec des personnes de tous les âges
3	Installer une tyrolienne	1	Organiser une fête avec barbecue
4	Créer un lieu de rencontre entre les générations	2	Organiser une randonnée avec ramassage de déchets
4	Mettre en place une boîte pour parler du harcèlement	3	Faire un après-midi cinéma
5	Installer une cabane à dons (pour partager objets, jeux, etc.)	4	Planter des arbres chaque année ou à chaque naissance
5	Créer un parc pour les chiens près des aires de jeux	5	Organiser un mini-marché
5	Installer une piscine ou des jeux d'eau		
6	Ajouter des bancs et des poubelles		
7	Créer un grand potager		
7	Aménager un jardin du souvenir (planter un arbre ou une plante pour exprimer ses émotions)		
8	Installer un trampoline		

Pour la prochaine réunion, il a été décidé de réfléchir surtout aux trois premières idées de chaque liste, pour voir comment les réaliser (coût, lieu, avantages, difficultés, etc.).

Quand les projets seront bien avancés, ils seront présentés au conseil municipal des adultes.

Prochaine réunion :

Pour les prochaines réunions, nous souhaitons vous envoyer un sondage afin de déterminer le moment le plus adapté pour les organiser.

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les élections municipales ont eu lieu le dimanche 15 mars 2026. Pas de surprise du fait de la candidature d'une seule liste, le mouvement « Agir ensemble, aujourd'hui et pour demain » a remporté 639 voix.

Inscrits ==> 1228

Votants ==> 672 soit 54,90%

Bulletins nuls ==> 14 soit 2,08%

Bulletins blancs ==> 19 soit 2,83%

Suffrages exprimés ==> 639 soit 95,09%

Le taux de participation a été de 54.7%, représentant le plus fort taux dans les communes du vignoble pour les communes avec une seule liste déposée.

Depuis ces élections, Pascal EVIN a été élu Maire et ses quatre adjoints ont été nommés :

1er - François LUCAS ;

2ème - Vanessa DHENIN ;

3ème - Franck BOUCHEREAU ;

4ème - Bérengère LAMBERT.

Nous vous présentons votre nouvelle équipe municipale ...

Pascal EVIN,

Durant plusieurs années, j'ai été bénévole au sein d'associations : Comité des Fêtes ; Club de football de l'ARCT ; Jumelage France - Espagne. Je me suis engagé au sein du Conseil Municipal aux côtés de René Baron il y a 18 ans.

En 2026, j'entame un deuxième mandat de Maire pour poursuivre les dossiers lancés au mandat précédent et accompagner la nouvelle équipe dans les différents projets qui vont structurer la commune pour bien vivre ensemble et garder notre état d'esprit de petite commune où il fait bon vivre .





François LUCAS,

Âgé de 62 ans, je viens de prendre ma retraite en avril 2026 après une carrière dans le bâtiment, où j'ai dirigé une entreprise à Cholet. Installé à La Regrippière depuis 1999 avec mon épouse, nous nous sommes rapidement investis dans la vie associative locale : Parents d'élèves de l'école Clément Pellerin, Comité des Fêtes et théâtre.

Président du Comité des Fêtes pendant plusieurs années, aujourd'hui je suis président de la troupe de théâtre Les Amus'cadets. Mon engagement associatif m'a permis de bien connaître les attentes et les richesses de notre commune.

Vanessa DHENIN,

Originaire de Vallet, je me suis installée dans le bourg de La Regrippière en 2011.

Depuis, grâce à la scolarité de ma fille, je me suis investie dans les associations de la restauration scolaire, de Croc'Loisirs ainsi qu'auprès des parents élus de l'école Clément Pellerin.

Travaillant dans une collectivité territoriale, dans un service famille ayant la compétence de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, j'ai souhaité m'investir sur ce mandat sur ces mêmes thématiques mais cette fois-ci avec un regard d'élue.



Franck BOUCHEREAU,

J'ai 49 ans et j'habite la commune depuis 25 ans. Je travaille dans le domaine du bâtiment au poste de chef de chantier gros-œuvre.

C'est après de nombreuses années dans cette filière que j'ai voulu mettre mes connaissances et mes compétences à disposition de la commune. Ma curiosité m'a conduit à m'impliquer dans la vie de la commune.

Bérengère LAMBERT,

Je suis arrivée sur La Regrippière en 2004 dans le lotissement des Corbetières. Je suis mariée et j'ai trois enfants, Clémence (21 ans), Camille (18 ans) et Valentin (14 ans). Pendant leur scolarité je me suis investie dans l'OGEC à l'école du Sacré Cœur, j'y suis restée une dizaine d'années et j'y suis maintenant ASEM en classe de TPS/PS/MS.

Après un premier mandat je souhaite continuer à m'investir pour la commune pour voir aboutir les projets lancés et pouvoir en proposer d'autres pour améliorer le quotidien de chacun et être à l'écoute des habitants dans leurs souhaits pour notre commune.



Alexandre BARON,

Agriculteur et viticulteur, issu d'une famille implantée sur la commune depuis plusieurs générations, j'y suis né, j'y ai grandi et je n'ai jamais eu envie de la quitter.

Aujourd'hui, j'y vis avec ma famille et j'ai la chance d'y voir grandir mes enfants, ce qui renforce mon envie de m'investir pour que notre commune reste un lieu agréable à vivre, pour tous et pour l'avenir.

J'ai participé à la vie locale à travers plusieurs associations : Les Amus'cadets, le Comité des Fêtes, et plus récemment le restaurant scolaire.



Cédric CARETTE,

J'ai 49 ans, je suis infirmier au SAMU et infirmier de Sapeur Pompiers. J'habite à La Regrippière depuis 2003. Dès mon arrivée sur la commune je me suis investi : membre de l'association Tzuika, président de la RAPE, devenue Croc'Loisirs, et membre actif du Comité des Fêtes. Après ces engagements très forts en association, il me paraissait normal et important de m'investir dans l'intérêt général, et de pouvoir être acteur de l'évolution de la commune. C'est pourquoi j'ai déjà fait deux mandats municipaux, un avec René Baron et un autre avec Pascal Evin et je souhaitais me réinvestir dans celui-là.

Matthieu DEROUET,

Je suis poseur technicien poêle et cheminée chez Quali-flammes à Vallet. Je suis arrivé à La Regrippière en 2012 suite à l'achat d'une maison que j'ai rénovée pour y installer notre petit nid familial.

J'ai fait parti de l'OGEC durant 7 ans et j'ai notamment été vice-président durant 3 ans. J'ai choisi de m'engager en tant que conseiller dans notre commune parce que je veux être proche des habitants, être à leur écoute, les aider à mieux vivre au quotidien et faire en sorte que notre commune soit un lieu où chacun se sente bien, écouté et valorisé.



Cécilia FONTENEAU,

J'ai 44 ans et vis sur la commune depuis 2008. Je suis cadre administrative dans une association de soins.

Je souhaite poursuivre mon engagement au sein du Conseil Municipal afin de continuer le travail entrepris collectivement ces dernières années.

Les projets que nous avons engagés ensemble ne sont pas seulement des dossiers à finaliser ; ils représentent nos ambitions communes, nos valeurs et notre volonté d'améliorer le quotidien de chacun.



Julien KOSIR,

Je suis arrivé sur La Regrippière en Février 2022, présent dans le vignoble depuis 2010 et je suis chef de projet dans les télécoms. J'ai pu m'intégrer rapidement dans notre commune et j'ai rencontré beaucoup de personnes dans les divers évènements organisés. Actuellement secrétaire de l'association Regripp'anim, c'était pour moi logique d'aller plus loin dans mon engagement vis à vis de notre communauté. C'est pour cette raison que j'ai accepté d'intégrer la nouvelle équipe municipale.

Peggy LAURENT,

Originaire de la Sarthe (Le Mans), j'ai posé mes valises à La Regrippière en 2010.

Je suis enseignante dans le premier degré. J'ai longtemps enseigné en classe de petite section à Vallet (11 ans) avant de devenir cheffe d'établissement à l'école Sainte Marie du Landreau. J'y enseigne également en classe de CP-CE1 depuis 5 ans.

J'ai 2 enfants, Timothé (19 ans) et Salomé (15 ans), très sportifs, tout comme leur papa, professeur de sport.

Je suis investie au niveau associatif dans la troupe de théâtre des Amus'cadets, en tant que vice trésorière, depuis mon arrivée dans la commune. Je suis également bénévole au club des Neptunes de Nantes (volley-ball féminin) depuis de nombreuses années.

J'ai répondu à la sollicitation de Pascal Evin, pour faire partie de l'équipe des conseillers municipaux afin de mieux connaître La Regrippière, et prendre part aux décisions qui permettront de faire évoluer la commune grâce à des projets qui répondront aux besoins des habitants.

Mon parcours professionnel m'a permis de développer une expertise dans le domaine de l'enfance mais je voulais découvrir un environnement différent. C'est pourquoi j'ai choisi de m'investir dans la commission "Urbanisme - Réseaux - Voirie" et dans la commission "Cadre de vie - Sport - Vie associative".

Déterminée à mettre mes compétences et mes connaissances au service de la commune, j'espère pouvoir contribuer au développement actif de La Regrippière.



Gwenola MOURAUD,



Installée dans la commune depuis l'été 2015, j'y ai construit ma vie de famille avec mon mari et nos deux enfants scolarisés à l'école privée. Très vite, j'ai eu envie de participer à la vie locale : plusieurs années au sein de l'OGEC et du multisport (en tant que sportive) m'ont permis de m'investir concrètement et de mieux connaître notre commune. Sur le plan professionnel, je travaille comme gestionnaire ADV SAV dans la robotique.

Aujourd'hui, à 45 ans, j'ai envie de mettre cette expérience et cette énergie au service de la commune : contribuer à son développement, accompagner ses projets et préserver ce qui fait son identité. Une mairie sans étiquette, centrée uniquement sur les besoins de la commune et de ses habitants, correspond pleinement à ma manière de m'engager.

Quentin PAQUEREAU,

J'ai 34 ans, je suis natif de la commune et j'habite route de la Tranchais.

D'un point de vue professionnel, je suis métreur dans une entreprise de maçonnerie GO dans les Mauges.

Déjà investi sur la commune depuis plusieurs années au sein du Comité des Fêtes en tant que trésorier, j'ai eu envie de poursuivre mon engagement au sein du Conseil Municipal.

Le désir de comprendre le fonctionnement de la collectivité et la volonté de me rendre utile pour La Regrippière sont les principales raisons de mon investissement local.



Clémence PETITEAU,

Je suis conseillère locative dans le parc social.

Native du vignoble, nous sommes arrivés avec mon conjoint en 2009 sur la commune, où nous avons rénové une bâtisse appartenant à son aïeule.

Bénévole au sein de l'APE depuis l'arrivée de mes deux enfants à l'école Clément Pellerin, j'ai apprécié de suite la convivialité et la solidarité qui règnent au sein du milieu associatif regrippiérois, ce qui m'a donné envie de m'investir davantage auprès des habitants.

Gwladys PROUST,

J'ai 49 ans et je suis manutentionnaire.

Je suis arrivée sur la commune en 2014. Déjà investie dans la commune en tant que présidente de Regripp'anim et organisatrice du marché de Noël, je souhaite m'investir davantage auprès de notre commune.



Bérénice RICHARD,

J'ai 27 ans et je suis consultante en stratégie et organisation auprès des collectivités et des associations. Par ailleurs, je suis flûtiste et administratrice au sein de l'orchestre Cancelli Musique, et secouriste bénévole à la Protection Civile de Loire-Atlantique depuis 11 ans.

Installée à La Regrippière depuis un an, je découvre peu à peu ce qui fait sa richesse et son charme : sa convivialité naturelle, son dynamisme associatif, ses paisibles paysages...et ses habitants bien-sûr ! Attachée à m'impliquer et me sentir ancrée dans les lieux dans lesquels je vis, rejoindre le Conseil Municipal est apparu comme une évidence. Par ce nouvel engagement, je souhaite mettre au service de l'action locale et de l'intérêt général mon regard neuf ainsi que les savoirs issus de mon parcours, avec humilité et enthousiasme !



Bernard SOURISSEAU,

J'ai 66 ans et je suis retraité. J'habite la Roussière depuis 1984. J'ai été élu en 2020 et je repars pour un second mandat. J'ai appris beaucoup de choses lors de mon premier mandat et il me reste encore plein de choses à apprendre. L'ambiance était bonne et les échanges constructifs lors des Conseils Municipaux. Alors pourquoi ne pas continuer.

Sandra TIENNAULT,

Je suis infirmière et coordinatrice de parcours de santé complexe. Mariée, 2 filles, je suis arrivée sur la commune en 2004.

J'ai pu, au cours de mes années sur La Regrippière, faire partie du milieu associatif avec Croc'Loisirs et l'APE de Clément Pellerin.

Je souhaite au cours de ce mandat apporter ma contribution au service de notre commune.



Steven VAIDIE

J'ai 32 ans, originaire de la Sarthe, je me suis installé à La Regrippière en 2018.

Je suis développeur informatique dans une entreprise nantaise. Je participe à la fabrication des décorations du Village de Noël depuis 2023.

J'ai à cœur de m'investir dans le quotidien de la commune afin de favoriser les moments de partage et d'échange.



CONSEIL MUNICIPAL



 M. Pasal EVIN Maire ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●	 M. François LUCAS 1er adjoint ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●	 Mme Vanessa DHENIN 2ème adjointe ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●	 M. Franck BOUCHEREAU 3ème adjoint ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●	 Mme Bérengère LAMBERT 4ème adjointe ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
 M. Alexandre BARON Conseiller ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●	 M. Cédric CARETTE Conseiller ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●	 M. Matthieu DEROUET Conseiller ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●	 Mme Cécilia FONTENEAU Conseillère ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●	 M. Julien KOSIR Conseiller ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
 Mme Peggy LAURENT Conseillère ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●	 Mme Gwenola MOURAUD Conseillère ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●	 M. Quentin PAQUEREAU Conseiller ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●	 Mme Clémence PETITEAU Conseillère ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●	 Mme Gwladys PROUST Conseillère ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
 Mme Bérénice RICHARD Conseillère ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●	 M. Bernard SOURISSEAU Conseiller délégué ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●	 Mme Sandra TIENNAULT Conseillère ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●	 M. Steven VAIDIE Conseiller ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●	

COMMISSIONS

- Finances
 - Bâtiments communaux
 - Urbanisme - Réseaux (Voirie - Assainissement - Eclairage public) - Voirie
 - Développement durable et développement économique, commerce local
 - Bulletin - Information - Communication
 - Cadre de vie - Sport - Vie associative
 - Jeunesse - Enfance - Petite enfance
- Responsable de la commission



COMMÉMORATION DU 8 MAI



Jérôme MARCHAIS, Maire de Vallet,
Jean-Marc JOUNIER, Maire de Mouzillon,
et Pascal EVIN, Maire de La Regrippière et
Président de la communauté de communes Sèvre et Loire
ont le plaisir de vous convier :

à la cérémonie de commémoration du 8 mai :
le vendredi 8 mai 2026

Déroulé

9h : RDV au cimetière de Mouzillon

10h : RDV au cimetière de La Regrippière

11h : RDV au cimetière de Vallet en présence des maires des trois
communes et de l'ensemble des porte-drapeaux.



Le verre de l'amitié sera servi à la mairie de Vallet.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Vendredi 26 juin
De 18h à 20h
Espace Alain Clouet

Cette année le forum des associations
réunira les associations sportives et
culturelles à l'Espace Alain Clouet.

L'occasion de rencontrer les bénévoles, se
renseigner et s'inscrire directement.



UN TOURNAGE SUR LA COMMUNE

En mars, notre commune a eu le plaisir d'accueillir le tournage du premier long métrage de Chloé Jouannet, « *Allez ma fille !* ». L'équipe a été présente pendant quatre jours, dont deux journées de tournage à la mairie !

Un grand merci à tous les habitants pour leur patience, leur discrétion et leur bienveillance, qui ont permis que tout se déroule dans les meilleures conditions.

«*Allez ma fille !*» raconte l'histoire de Jade, une adolescente passionnée de twirling, qui, en pleine compétition, doit faire face aux adultes qui l'entourent pour leur prouver et se prouver à elle-même qu'elle peut gagner. Entre un père un peu décalé, une coach très exigeante, une mère qui réapparaît et un maire peu assidu, elle avance avec détermination malgré les obstacles.

Le film sortira au cinéma dans un an... on a déjà hâte de le découvrir !



LA CHASSE AUX ŒUFS

Le lundi 6 avril, l'association Croc'Loisirs - Espac'Jeunesse et la municipalité ont organisé la Choco'Chasse de Willy Wonka, personnage célèbre de l'œuvre «Charlie et la chocolaterie».

Cette année, ce sont plus de 110 enfants, âgés de 2 à 11 ans, qui se sont inscrits. Un circuit à la recherche d'indices était prévu pour les plus grands, le but étant de composer une phrase, et pour les plus petits la recherche d'œufs colorés.



Le point de rendez-vous final était fixé au périscolaire, où une rivière de chocolat invitait chaque participant à une pêche à la ligne.

Chacun est reparti avec des œufs et une tablette en chocolat, dont une renfermait un ticket d'or. Bravo à l'heureux gagnant et à tous les gourmands participants.

L'ART'GRIPPIERE



Une quatrième édition réussie pour la galerie éphémère de La Regrippière cette année. Cette galerie s'est installée pendant deux jours et demi sur notre commune. Photographie, sculpture, peinture, modelage et littérature, il y avait de quoi attirer, émerveiller, questionner et ravir petits et grands amateurs d'Arts. Les élèves des écoles de la commune ont ouvert le bal le vendredi après-midi. Ils avaient à leur disposition un petit cahier pédagogique avec une présentation de chaque artiste. Ils ont pu profiter de la galerie et des artistes, prendre des notes, poser des questions, répondre à un petit questionnaire et même tester leurs qualités d'artistes en créant leurs propres œuvres.

Les artistes, venus des quatre coins du Vignoble ont cette année accordé une place privilégiée au règne animal avec des œuvres hautes en couleur.

Le vernissage a eu lieu le samedi 11 avril, une cinquantaine de personnes accueillies par M. Le Maire et Christine Naud ont pu découvrir les artistes présents cette année.

Dimanche 12 avril, Pascal Bondu, écrivain du Vignoble est venu échanger autour de ses œuvres et proposer une séance de dédicaces.

Un peu plus de 250 personnes ont répondu présentes cette année pour visiter cette galerie éphémère et sont ressorties ravies de cette parenthèse artistique.



LE SCHISTE

Mercredi 13 mai
Happy Hour
19h - 20h
Karaoké
20h30 - 23h30

Samedi 23 mai
Soirée burgers frites maison
Concert «Les Kiwis»
19h - 21h

Vendredi 12 juin
Happy Hour
19h - 20h
Karaoké
20h30 - 23h30



Le bar-restaurant modifie ses horaires d'ouverture au mois de mai.

Fermeture : 8, 9 et 14

Ouverture : 15 et 16

Le Schiste
Place Saint Joseph
09 87 58 74 08

L'ATELIER DE FLAVY

L'Atelier de Flavy a le plaisir de vous annoncer son déménagement. Vous pouvez désormais le retrouver au 4 rue de l'École à La Regrippière, dans un espace repensé pour mieux vous accueillir.



En plus de son activité de prothésiste ongulaire, Flavy développe aujourd'hui une nouvelle offre avec du prêt-à-porter féminin ainsi qu'une sélection d'accessoires.

L'atelier propose également la privatisation du magasin, sur réservation, pour partager un moment convivial entre amies ou organiser un temps de shopping personnalisé. Réservable sur Planity.

Les horaires d'ouverture en libre accès sont régulièrement communiqués sur les réseaux sociaux de l'Atelier de Flavy. N'hésitez pas à les consulter pour connaître les jours et heures d'ouverture.



Instagram : @latelierdeflavy

Facebook : Latelierdeflavy



LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES



Le réseau des bibliothèques organise des événements dans l'ensemble des sept médiathèques de la CC SL.

Voici les dates pour ceux organisés à La Regrippière :

Vendredi 29 mai

Ouvrir les livres

de 9h30 à 11h

Gratuit

Sans inscription

Durant cette matinée, les bénévoles proposent deux temps de lectures à 9h45 et 10h30.

Vous avez envie de faire découvrir l'objet-livre, des comptines et des jeux de doigts ?

Les enfants de 0 à 3 ans se retrouveront pour partager de bons moments autour du livre, accompagnés de leurs parents, grands-parents, assistants.es maternels.les ou multi-accueils.



Vendredi 29 mai

Soirée pyjama

A partir de 20h

Entrée libre

Tout public

Une immersion nocturne à la bibliothèque sur le thème « Les animaux nocturnes / les bruits de la nuit ».

Samedi 13 juin

Heure du conte

à 11h

Entrée libre

pour les enfants de 3 à 8 ans

Une proposition d'heure du conte sur la thématique de la musique. Un moment à partager avec votre enfant.



Retrouvez tous les événements du réseau des bibliothèques de la CC SL :

<https://bibliotheques.cc-sevreloire.fr/page/agenda>

LES CULBUTEURS DE MOTTES

Dimanche 10 mai

À partir de 9h

Départ de la Pouinière à Vallet

La Sortie "Les Vieux Culbuteurs de Mottes" est exclusivement destinée aux engins agricoles. Une balade d'une quarantaine de kilomètres jonchée de pauses permettra de rassembler les amoureux de ces véhicules.

Événement organisé par Les Déroutés des 3 provinces.

Passage prévue sur la commune de La Regrippière.

Informations détaillées : lesderouillesdes3provinces.fr



LA REGROUPIÈRE

Produits Paysans Locaux



La Regroupière déménage !

La Regroupière, c'est plusieurs productrices et producteurs qui se sont réunis pour mutualiser un temps de vente de leurs produits dans ce joyeux village de la Porchetière.

Y sont proposés, entre autres, du pain au levain, des légumes, des produits laitiers de vache, brebis, chèvre, des œufs, de la viande, du miel, des tisanes, des boissons, des pâtes, des fleurs, ... des denrées paysannes locales, pour la plupart produites en agriculture biologique.

Jusqu'ici les ventes se déroulaient à La Terre Ferme. Mais à partir du **mardi 26 mai**, elles se dérouleront à La Ferme du Losange, qui se trouve en bord de route, à l'entrée du village de la Porchetière.

Alors n'hésitez pas à vous y arrêter un mardi, entre 17h30 et 19h.

Pour cette première, le mardi 26 mai, juste avant la fête des mamans, nous convions un maximum de productrices, producteurs et artisan(e)s de La Regroupière pour vous accueillir. Vous pouvez venir juste par curiosité ou pour trinquer avec nous à ce nouveau départ!

Plus d'informations : 06 52 88 20 21

LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est arrivé par conteneur en France, à Bordeaux en 2004. En 20 ans, il n'a cessé de proliférer et s'est parfaitement acclimaté. On le trouve maintenant jusque dans les pays de l'est de l'Europe.

Fonctionnement et développement d'une colonie :

Au début du printemps, une reine fondatrice crée d'abord un nid primaire, y pond des œufs jusqu'à obtenir quelques dizaines d'ouvrières et le développement du nid, gros comme un ballon de hand. Ensuite, elle quitte le nid pour en créer un secondaire beaucoup plus imposant, abritant cette fois-ci, de plusieurs centaines à quelques milliers de frelons.

À l'automne, plusieurs reines quittent ce nid pour se cacher durant l'hiver afin de créer leur propre nid l'année suivante. Il peut y avoir plusieurs centaines de fondatrices dans un seul et même nid.

À ce jour, il n'existe aucun prédateur naturel efficace contre ce frelon et nos abeilles domestiques ne sont pas capables de lutter contre lui.

La seule solution repose sur un travail de fond, notamment le piégeage des fondatrices au printemps.

L'apiculture française a subi de très lourdes pertes l'année dernière touchant aussi bien les apiculteurs professionnels que les amateurs.

Selon les estimations, un frelon mange environ 70 abeilles par jour et un nid moyen consomme 12 kg d'insectes par an.

Le frelon asiatique est devenu un vrai fléau pour l'écosystème et représente un danger pour tous. Aujourd'hui, nous estimons une perte de 25 à 30 % des colonies d'abeilles en France.

Nous sommes apiculteurs professionnels avec environ 200 ruches et, l'année dernière, nous avons perdu 50% du cheptel, ce qui est considérable !

Cette année, en collaboration avec la Mairie de La Regrippière, nous avons décidé de lancer une campagne de piégeage sur la commune à divers endroits stratégiques de façon à couvrir un maximum de surface.

Les pièges sont installés gratuitement chez des particuliers volontaires avec un relevé tous les 10-15 jours afin de comptabiliser les fondatrices piégées et suivre leur évolution.

En mai, nous réaliserons une seconde phase de piégeage sur des lieux publics de la commune. Cela est rendu possible grâce à la mise à disposition de 8 pièges pour cette année par les organismes GDS, CETA et UNAPLA de Loire-Atlantique, en collaboration avec la Mairie de La Regrippière. Des relevés seront également réalisés.

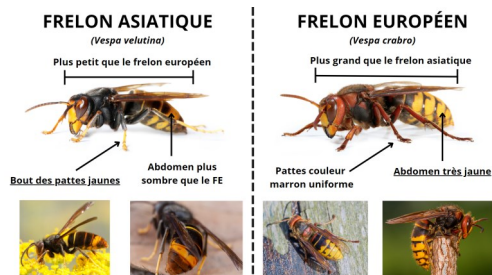


Pour que ce travail de fond soit efficace, il est impératif que les nids soient signalés dès les premières constatations, qu'ils se trouvent sur un terrain privé ou public. Pour rappel, un nid détruit évite la multiplication de nids l'année suivante.

Si vous repérez un nid sur la commune (terrain privé ou public), merci de contacter immédiatement la Mairie au 02 40 33 63 14 ou M. Mousset au 06 50 86 73 49.

Nous comptons sur vous et vous remercions par avance pour votre implication. C'est ensemble, que nous pouvons lutter contre le frelon asiatique !

Xavier et Claire Mousset
SCEA LCAT – Les Chemins d'Ambre & Thaïs
La Regrippière



RECRUTEMENT

La municipalité recherche actuellement un nouvel agent pour assurer les créneaux de l'agence postale les samedis matin et parfois pendant les vacances scolaires.
Poste pouvant convenir à un étudiant ou pour un complément de salaire.

Plus d'informations et candidature à adresser à M. Le Maire
Mairie de La Regrippière - 11 place de l'Eglise
02 40 33 63 14 - contact@mairie-laregrippiere.fr



SERVICES COMMUNAUX

Mairie - 02 40 33 63 14
contact@mairie-laregrippiere.fr
www.mairie-laregrippiere.fr
Du lundi au samedi de 9h à 12h30

Agence postale - 02 40 33 62 41
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h30
Mercredi et samedi de 9h à 12h

Levée du courrier :
du lundi au vendredi - 15h
le samedi - 12h

Attention nouveau numéro de téléphone pour la police municipale : 02 40 33 99 51
policemunicipale@mairie-laregrippiere.fr

Fermeture de vos services les dimanches et jours fériés.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE **Sohan MARTIN** né le 24 mars
Juliette JEAN née le 28 mars
Arthur CASETEUBLE né le 30 mars

MARIAGE **Etienne VOURC'H & Sterenn NÈVE** mariés le 2 mai

DECES **Georges SÉCHER**, 90 ans
Berthe CAILLER née MONNIER, 93 ans
Thérèse-Marie BAHUAUD née DIXNEUF, 88 ans
Léon HALLEREAU, 89 ans
Christophe ORGAND, 50 ans

La commission présente ses excuses à la famille pour l'oubli de la diffusion du décès en 2025 de :

Georgette BONDU née LEBRIN, 96 ans

Selon le RGPD, le principe de minimisation des données exige de ne collecter et publier que les informations strictement nécessaires, en évitant la diffusion de coordonnées personnelles détaillées.

URBANISME

♦ DÉCLARATION PRÉALABLE

M. Thomas LIMOUSIN
14 rue du Vignoble
Travaux sur construction existante

Mme Catherine DURIEUX
2 le Moulin Gourdon
Pose de panneaux photovoltaïques

M. Maxime TERRIEN
2 ter les Vignes
Ravalement de façade

M. Pascal MOTHERON
1 bis le Champ Fleury
Installation d'un studio de jardin

M. Jean-Yves TERRIEN
6 Bel Air
Construction d'un abri de jardin

M. Sylvain MARTIN et Mme Aurélie BOUHIER
5 le Bordage
Construction d'une clôture

Mme Maud GENDRON
2 la Ducherie
Travaux sur construction existante

M. Guillaume GRIFFON
1 bis la Bouchefoire
Changement et création de menuiseries
Création d'une terrasse

♦ PERMIS DE CONSTRUIRE

Mme Céline MARY DIDIER LAVAL
12 le Moulin Gourdon
Création d'un carport

COLLECTE DES DÉCHETS

Les prochaines collectes des déchets auront lieu :

- Mercredi 20 mai,
- Mercredi 3 juin,
- Mercredi 17 juin.
- Mercredi 1er juillet

En cas de doute se référer au calendrier de collecte :

<https://mairie-laregrippiere.fr/fr/rb/17864/collecte-des-dechets-10>

Plus d'informations sur le site de la CCSL :

<https://dechets.cc-sevreloire.fr/rubrique/les-bons-reflexes/>

ECOLE CLEMENT PELLERIN

Sport et première rencontre USEP pour les TPS-PS-MS



RENCONTRE SPORTIVE INTER-ECOLES

Les TPS-PS-MS de Clément Pellerin ont accueilli les MS-GS de La Boissière du Doré, à l'occasion d'une journée sous l'égide de l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré) à l'espace Alain Clouet.

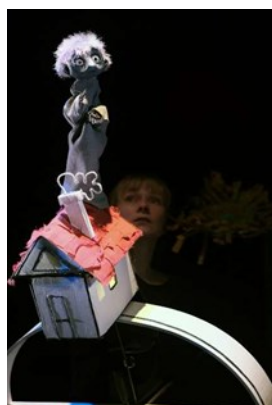
Jeux de raquettes et d'adresse avec différents ateliers de lancer, d'habiletés et jeu du garçon de café, des constructions et des réalisations de créations collectives sur le thème du printemps furent au programme d'une intense matinée !



Un pique-nique a cloturé cette première rencontre riche de partages.



Parcours culturels - les GS-CP au Champilambart



Le 7 avril dernier, les GS CP ont eu l'immense privilège d'être retenus pour participer au festival Cep'Party, organisé chaque année au Champilambart de Vallet. Ils sont allés à la découverte d'une représentation intitulée *Ne m'attends pas*. Ils sont entrés dans un monde où les maisons ont des ailes, des jambes ou des voiles et partent toutes les nuits à l'aventure. Chaque matin, leurs fenêtres dévoilent un horizon différent. Un spectacle poétique et visuel, entre rêve et réalité, où se mêlent l'attachement, la solitude et la quête de sens.

Spectacle de marionnettes autour d'une structure mobile qui plantait un décor imaginaire, féérique... tout en mettant en lumière un thème lourd d'émotions : les migrations humaines, l'abandon de son pays, sa langue, sa culture, ses proches ; mais également, la découverte d'autres horizons, de nouvelles habitudes de vie, les rencontres.

A l'issue de ce divertissement, les élèves ont réalisé un dessin pour illustrer un moment marquant du spectacle et ont été invités à verbaliser les émotions, les sensations, leur ressenti à propos de cette histoire. Tous se sont accordés pour dire que tristesse et mélancolie avaient côtoyé humour et éclats de rire.

Les CE ont eu le privilège d'être retenus et d'assister au spectacle *Ailleurs*. Alors, merci au « Champi » pour cette sélection, toujours aussi riche et variée !

Mars et la semaine bien être: le bien être au service du bien apprendre.

Une belle thématique qui aura toujours besoin d'être alimentée et entretenue ! Lancement de la semaine avec les "malles aux livres" et les échanges autour d'albums chez les CE et lectures chez les CM.

Mise en place du rituel "démarrer du bon pied et finir en beauté" chez les TPS/PS/MS et GS/CP, avec le tirage au sort d'une petite carte le matin et d'une autre le soir, autour d'une question...

Et vous ? Qu'est ce qui vous rendrait vraiment heureux aujourd'hui ? :)

Les "bienveilleurs" : Tirage au sort d'un prénom d'un élève (de la GS au CM) pour qui on aura une intention bienveillante sur la semaine.

Des activités pour communiquer avec les autres :

Révision des protocoles "message clair" et "protocole de réparation" pour tous les élèves avec des mises en situation.

Echanges autour de l'album *la brouille de Claude Boujon* avec une conseillère pédagogique.

Des activités pour réfléchir sur soi, se développer personnellement:

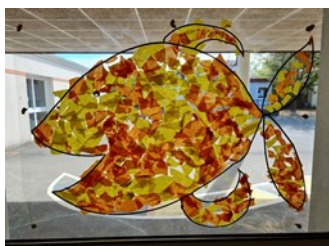


Nos forces, prendre conscience de nos qualités humaines...l'arbre a un beau feuillage ! Réalisation de *la cocotte de l'attention* pour les CE.

Jeu du *lien* pour apprendre à mieux se connaître et partager avec la présence de Michelle et d'Irène de la TPS au CP.



Yoga et jeu de coopération pour traverser la rivière.



Des activités liées à un projet commun :

Réalisations collectives avec les poissons à partir d'un album sur les émotions pour les plus jeunes.

Plantations de printemps dans notre espace jardin pour tous.



Et surtout...La venue de Séverine Cordier, l'illustratrice, un beau moment de partage.

Elle a expliqué son travail, explicité le projet de la fresque, apporté des livres pour l'école.

Elle a emporté toutes les productions individuelles graphiques de fleurs et d'insectes ! Le mois de mai sera le mois de la réalisation finale...



Intervention et prévention avec les gendarmes de Vallet

Le 27 avril, les gendarmes de Vallet sont intervenus auprès des élèves de CM1-CM2 sur le harcèlement et ses conséquences.

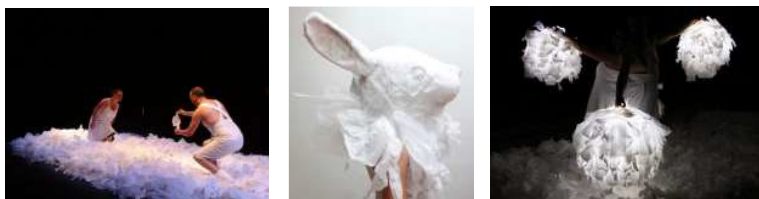
Au programme, échanges, débats et mises en situation réelles.

ECOLE SACRE COEUR



Les élèves de petite et moyenne section au festival CEP PARTY à Vallet

Notre classe a eu la chance de découvrir le spectacle « Sous la neige » de la compagnie Les Bestioles, un spectacle plein de poésie faisant appel à nos sens et notre imaginaire.



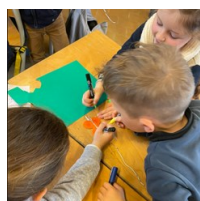
A notre arrivée, nous découvrons dans une salle très sombre, un sol rempli de papiers de soie blancs froissés. Deux artistes, un monsieur et une dame, manipulent et jouent avec les feuilles pour donner vie à des personnages. Apparaissent alors un serpent poisson qui s'envole, une mer qui se déchaîne, une voile qui lutte contre les vents, des lunes qui dansent ... Les acteurs s'animent sous nos yeux, au son de la musique et nous emportent dans un monde merveilleux.



Et pour terminer, nous sommes invités à entrer dans ce paysage pour jouer à notre tour avec ces feuilles de papiers. Les enfants ont été à la fois, surpris, amusés, parfois même apeurés mais surtout émerveillés !

Atelier STOP MOTION

Nous avons accueilli Andréa Daviaud, layout artist (cadreuse) pour le dessin animé « Miraculous » à Paris, ayant travaillé sur Lego City.



Les élèves ont réalisé les fonds et des marionnettes en s'inspirant de cette auteure-illustratrice. Au programme, coloriage, découpage, collage, peinture à la gouache avec rouleaux, éponges, pinceaux et peignes. Andréa nous a expliqué comment fonctionnait le stop motion et nous avons suivi les étapes et consignes de réalisation. Nous nous sommes glissés dans la peau d'un.e réalisateur.ice et d'acteur.ices, c'était une belle expérience. Cela n'était pas facile car il fallait être patient et, surtout, il ne fallait pas bouger. Il nous tarde de visionner le résultat. Merci au professionnalisme et la patience d'Andréa.



Découverte d'un spectacle magnifique dans le cadre de CEP party à Vallet



Les spectateur.trices sont embarqué.es au cœur d'un monde onirique où les maisons ont des jambes, des ailes ou des voiles à hisser et peuvent ainsi toutes les nuits partir en voyage.

Mais un jour, une maison part sans son habitant ... Il ne lui reste plus rien que son lit, ce petit îlot de réconfort et de sécurité en pleine nature. Commence alors une quête initiatique mêlant marionnette à gaine et dessins animés dans un univers poétique et drôle à la recherche de la maison perdue.



Les CE1-CE2

Pendant cette période, les élèves se sont retrouvés pour vivre plusieurs projets ensemble.

Le jeudi 2 avril, à l'occasion du festival Cep Party, les élèves ont pu assister au spectacle « Parade », un spectacle de danse réalisé par 7 artistes. Ces danseurs se rassemblent pour préparer une parade et invitent le public à vivre cette dernière répétition, se relier les uns aux autres pour faire ensemble.



Les CM1 - CM2

Le vendredi 10 avril 2026, les élèves ont pu admirer l'exposition de l'Art'Grippière et rencontrer les artistes. Un beau moment de rencontre !



Célébration de Pâques

Le vendredi 10 avril 2026, tous les élèves de l'école se sont retrouvés pour vivre un temps de célébration de Pâques.



LES AMUS'CADETS

Merci à vous, public, d'avoir répondu présent encore une fois cette année avec un record de spectateurs (plus de 1 000).

La prochaine saison est lancée (Comité de lecture).

Rendez-vous en 2027 !



COMITÉ DES FÊTES



Samedi 13 juin
Fête de la musique
au parc de la médiathèque

Le Comité des Fêtes organise la fête de la musique avec au programme :

- Restauration (moules frites et grillades)
- Bar
- Feu d'artifice
- Château gonflable et animations pour les plus jeunes

Côté musique, se produiront :

- Jessica Delot (Electronic Violoniste Solo)
- The Ascending (Post Rock Folk)
- The Electric Sloth Claws (Stoner Rock)

Cette année, une scène ouverte «Irish Session» est proposée, ramenez vos instrus !

CROC'LOISIRS - ESPAC'JEUNESSE

Vendredi 22 mai
à partir de 18h30
au périscolaire

L'association Croc'Loisirs vous invite à échanger lors de sa dernière assemblée générale avec le bureau en place.

A la recherche active de bénévoles pour le renouvellement de son bureau, l'association lance un appel au recrutement.

Plus d'informations sur les missions au 02 40 06 88 43 - crocloisirs@orange.fr



L'association Croc'Loisirs - Espac'Jeunesse vous informe des ateliers parents / enfants qui auront lieu sur l'année 2026 :

- ⇒ **4 juillet** : Jardin des fées
- ⇒ **17 octobre** : Trésors d'automne
- ⇒ **5 décembre** : Monde enchanté de Noël

10€ l'atelier

Inscriptions auprès de Croc'Loisirs 02 40 06 88 43 - crocloisirs@orange.fr

LA PETITE HISTOIRE DE LA REGRIPIERE

Dans le bulletin N°17 nous évoquions l'origine de l'école du Sacré Cœur. Aujourd'hui, nous donnerons les détails de l'arrivée des premières religieuses.

Cette situation s'est passée en 1853, il y a bientôt 175 ans !

Les deux premières religieuses Sœur Mathilde et Sœur Sainte Paule, âgée de 15 ans pour cette dernière, furent conduites de la Salle de Vihiers à La Regrippière par le Père Catroux, curé de la Salle de Vihiers depuis 1823.

Après huit heures de marche, ils arrivèrent à La Regrippière. M. l'abbé Halgant, vicaire à la paroisse, et la bienfaitrice de l'établissement, M^{elle} Ménager, les attendaient. Après leur avoir souhaité la bienvenue, les Sœurs revinrent à leur maison prendre un peu de nourriture et se réchauffer, car toute la journée il était tombé une pluie qui les avait glacées. Après avoir fait leurs prières accoutumées, elles prirent leur repos sur des couchettes bien dures, paraît-il.

L'installation eut lieu le 14 Novembre, l'assistance était nombreuse. Après la messe, les religieuses furent conduites processionnellement à leur maison, qui fut bénite par M. le curé de Vallet. Ensuite, les Sœurs durent se rendre à la cure pour dîner avec ces Messieurs, obligation à laquelle elles se seraient très volontiers soustraites. Après avoir passé la soirée en famille à Tillières, le lendemain, elles retournèrent à La Regrippière. Quand elles arrivèrent, il était temps de préparer le repas du soir. Le pain, le beurre, le sel, les légumes brillaient par leur absence, ainsi qu'un pot pour faire la soupe. Sœur Mathilde alla se pourvoir du plus pressé chez une épicière qui lui fit cadeau de quelques feuilles de choux. Elles possédaient une grande poêle dans laquelle elles auraient pu faire une soupe à l'oignon pour douze personnes. A défaut de marmite, elles s'en servirent pour faire la soupe aux choux. Mais quelle soupe ! Pendant que l'une d'elles tenait la poêle pleine d'eau, l'autre soufflait les quelques copeaux verts qui étaient restés à la maison, et qui donnaient plus de fumée que de flamme ; aussi l'eau ne pouvait-elle bouillir et les choux ne pouvaient-ils cuire. Finalement, l'on dîna avec le peu de beurre destiné primitivement au potage.-

La Regrippière faisait partie de la commune de Vallet. Le lendemain, les sœurs allèrent présenter leurs pièces à M. le maire pour être autorisées à ouvrir leur école libre. M. l'abbé Halgant et leur bienfaitrice les accompagnèrent. M. le maire étant absent, son secrétaire remplit les formalités exigées par la loi. Elles avaient fait quatre lieues à pied ; aussi, à leur retour acceptèrent-elles avec reconnaissance le dîner que leur offrit M^{elle} Ménager. Il fallait attendre un mois avant de commencer la classe ; sœur Sainte Paule voulut aller passer ce temps à la Salle. "Vous ne vous en irez pas, ma petite Sœur lui dit M. l'abbé Halgant, nous allons arranger cela." Et en effet, l'école s'ouvrit quelques jours après. Huit élèves seulement se présentèrent d'abord, et ce fut heureux, car il n'y avait ni tables, ni bureau mais leur nombre augmenta rapidement, et au commencement de décembre, elles étaient soixante de sept à seize ans.- Il est à remarquer que la maison habitée par les religieuses n'avait été construite qu'après la récolte du blé, puisque le terrain était ensemencé et qu'elles y entrèrent au mois de novembre suivant. Elle n'était point terminée, il n'y avait ni contrevents, ni murs de clôture ; l'humidité était si grande que lorsqu'elles voulurent se servir des coiffes qu'elles avaient apportées toutes repassées de la Maison Mère, l'empois en avait entièrement disparu. Elles n'avaient ni fer, ni charbon pour remédier au dommage ; leur linge resta en paquets une partie de l'année, faute d'armoire pour le ramasser. Cette année-là, l'hiver fut très rigoureux, et il y avait une certaine distance pour aller puiser de l'eau à la fontaine ; aussi plus d'une fois firent-elles fondre de la neige pour laver la vaisselle. Le début ne fut donc pas sans quelques épreuves !!



La congrégation des Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus a été créée en 1823. Elle comprend un vaste domaine, Maison Mère de la congrégation construite de 1866 à 1872.

Depuis 2005, une partie des bâtiments est devenue la maison Rose-Giet, résidence de retraite des sœurs aînées, lieu où réside Sœur Thérèse Emeriau originaire de la Ragotière âgée de bientôt 99 ans.



Thérèse Emeriau

Photos de 1932, élèves de 5 à 12 ans.

Source : ANNALES HISTORIQUES FCSCJ La Salle de Vihiers

Rédaction : Hélène PINEAU

MAI 2026

sèvre & loire news

la lettre d'infos mensuelle de la Communauté de communes Sèvre & Loire



INSTITUTIONNELLE

CONSEIL D'INSTALLATION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE

Un moment fort de la vie démocratique locale

Mercredi 8 avril, les 44 conseillers communautaires de la Communauté de communes Sèvre & Loire se sont réunis à l'occasion du conseil d'installation, une étape essentielle qui marque le début d'un nouveau mandat et la mise en place de sa gouvernance.

Ce temps fort de la vie locale permet d'élire l'exécutif intercommunal, chargé de porter les projets du territoire et de mettre en œuvre les politiques publiques au service des habitants.

À cette occasion, Pascal EVIN maire de La Regrippière et nouveau président de la Communauté de communes a été installé dans ses fonctions, entouré des vice-présidents. Chacun d'entre eux est responsable d'un domaine de compétences spécifique et chargé de mettre en œuvre les politiques publiques en lien étroit avec l'ensemble communes du territoire.

Une équipe soudée, engagée pour construire ensemble l'avenir du territoire.



Les Vice-présidents élus sont les suivants :

- Jean-Marc JOUNIER, maire de Mouzillon, 1er Vice-Président en charge du Grand cycle de l'eau
- Stéphane MABIT, maire du Landreau, 2ème Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire
- Jérôme MARCHAIS, maire de Vallet, 3ème Vice-Président en charge du Développement économique
- Emmanuel RIVERY, maire du Loroux-Bottereau, 4ème Vice-Président en charge de la Mobilité
- Xavier RINEAU, maire du Pallet, 5ème Vice-Président en charge des Déchets
- Aurélie MERIAU, maire de Divatte-sur-Loire, 6ème Vice-Présidente en charge de l'Éducation
- Jean TEURNIER, maire de La Chapelle-Heulin, 7ème Vice-Président en charge des Bâtiments et de l'énergie
- Eric ANDRE, adjoint à Saint-Julien-de-Concelles, 8ème Vice-Président en charge des Finances et de la mutualisation
- Catherine GARCIA-SENOTIER, maire de La Boissière-du-Doré, 9ème Vice-Présidente en charge de la Culture et de l'événementiel
- Hervé CREMET, maire de La Remaudière, 10ème Vice-Président en charge du Petit cycle de l'eau
- Thierry AGASSE, maire de Saint-Julien-de-Concelles, rejoint également le bureau communautaire.

La Communauté de communes Sèvre & Loire est un acteur clé du quotidien des habitants. Par ses actions concrètes et ses projets, elle accompagne le développement du territoire, facilite la vie de chacun et prépare l'avenir. En mutualisant les moyens et en unissant les communes autour d'une vision partagée, elle permet de mener des initiatives au plus près des besoins des habitants contribuant activement au dynamisme du territoire.

Ce conseil d'installation ouvre ainsi une nouvelle étape, tournée vers l'action, la coopération et l'amélioration continue de la qualité de vie en Sèvre & Loire.

MAI 2026

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE (PCT)

UNE AVENTURE CINÉMATOGRAPHIQUE ET PARTICIPATIVE

Et si vous passiez de spectateur à créateur ?

Une aventure cinématographique participative
Vous avez envie de vivre une aventure cinématographique, de l'écriture à la projection, en passant par le tournage ? Rejoignez l'équipe de votre cinéma et lancez-vous dans l'aventure !
Dans le cadre du Projet Culturel de Territoire, le groupe artistique Alice propose aux habitant·es une aventure collective et participative, en partenariat avec trois cinémas.

3 cinémas / 3 équipes / 3 courts-métrages

Un défi de cinéma collectif !
Constituez une équipe de tournage mixte et intergénérationnelle et participez à toutes les étapes de création d'un film : écriture, mise en scène, tournage...
Les films seront projetés lors d'un événement festif en septembre 2026.

* À Vallet, une formule spécifique est proposée avec une ciné-colonie de 3 jours pour les jeunes (en partenariat avec les structures jeunesse de Mouzillon, Le Landreau et La Regrippière).

Envie de participer ?

Que vous soyez passionné de cinéma, curieux ou simplement motivé à vivre une expérience collective, ce projet est fait pour vous.
Contactez le cinéma le plus proche de chez vous pour rejoindre l'aventure !

culture.pct@cc-sevreloire.fr
www.cc-sevreloire.fr/autre/ca-tourne-en-sevre-loire/



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

TRANSMISSION

Ma cession d'entreprise : s'informer pour bien se préparer

Vous envisagez une transmission de votre entreprise mais ne savez pas par où commencer ? Vous souhaitez optimiser la valorisation et identifier les possibilités de trouver un repreneur ? Venez découvrir les clés pour maîtriser les enjeux de la transmission d'entreprise en participant à cette réunion d'information.

VENDREDI 22 MAI de 8h45 à 11h
Salle Frédéric Praud - Rue du Square 44330 Le Loroux-Bottereau
Inscription obligatoire et gratuite
pmnignen@cma-paysdelaloire.fr ou par téléphone au 3006



A DÉCOUVRIR A MOINS DE 30 KMS DE CHEZ SOI

Les circuits de randonnées à pied ou à vélo

Envie d'un itinéraire de randonnée près de Nantes qui révèle un territoire authentique ? Dans le Vignoble Nantais, chaque chemin pédestre ou cyclable suit l'eau, traverse les vignes, contourne les coteaux et ouvre des panoramas inattendus. Entrez dans un paysage vivant et laissez-vous porter par une exploration qui éveille les sens et l'imaginaire.



Dans le Vignoble Nantais, les sentiers suivent les rivières, serpentent entre les rangs de vignes, longent les marais, grimpent les coteaux. Ils révèlent un territoire de contrastes, entre nature brute, patrimoine discret et villages accueillants. Pour marcher l'esprit libre, chaque itinéraire pédestre ou cyclable du Vignoble Nantais est disponible sous forme de fiche descriptive.

Cartes, pas-à-pas, points d'intérêt, conseils pratiques : toutes les informations essentielles sont réunies pour bien organiser votre sortie. Vous pouvez télécharger les fiches au format PDF ou les imprimer simplement : <https://www.destination-vignoble-nantais.com/que-faire-vignoble-nantais/randonnee-itinerance/>. Certains circuits sont conçus pour les balades en famille (sans poussette), avec des parcours courts, peu de dénivelé et des coins parfaits pour une pause pique-nique en bord de rivière.

Les sentiers sont vivants : avant de partir, pensez à consulter les éventuelles restrictions temporaires, les travaux ou les conditions particulières. En été, privilégiez les départs tôt le matin ou en fin d'après-midi. Prévoyez de l'eau, des chaussures adaptées et une tenue confortable. Et surtout : prenez le temps. Le paysage vous le rendra.

La randonnée n'est pas un simple loisir dans le Vignoble Nantais. Elle est une manière sensible de lire le paysage, de comprendre le lien ancien qui unit les hommes à cette terre de lisière, de lumière et d'eau. Ici, on marche dans l'héritage d'un pays façonné par les mains : celles des vigneronnes, des meuniers, des bâtisseurs. Au détour d'un sentier, la silhouette d'un moulin à eau rappelle la puissance des rivières. Plus loin, une levée s'élève, digue silencieuse qui murmure la mémoire des crues. Et toujours, cette présence de la vigne, généreuse, ordonnée, vivante, qui fait vibrer la terre autant que les papilles. Dans le Vignoble Nantais, les itinéraires s'entrelacent, se croisent, s'embrassent. On passe sans effort d'un chemin de halage à un coteau escarpé, d'un village animé à une clairière silencieuse.

Que l'on soit marcheur du dimanche ou randonneur aguerri, le territoire s'offre à chacun, sans artifice. Il suffit de lever les yeux, de respirer, de se laisser guider par la courbe du sentier.

Et si l'on préfère le deux-roues, les itinérances à vélo déploient elles aussi leur poésie, entre effort doux et découverte gourmande : <https://www.destination-vignoble-nantais.com/que-faire-vignoble-nantais/randonnee-itinerance/randonnees-velo/a-velo/>



Certaines journées s'inventent sur un coup de tête : une boucle facile, une balade en famille, un instant suspendu dans les marais ou le long de la Sèvre. D'autres s'organisent avec plus d'ambition. Le sac se charge, la carte se déploie, le regard se projette au-delà des collines : vers la Vendée, l'Anjou, vers d'autres horizons de Loire. Dans tous les cas, le chemin n'est jamais linéaire. Il suit les méandres des rivières, contourne un bosquet, traverse un hameau. Il invite à ralentir, à observer les oiseaux, à s'asseoir un instant, à goûter l'instant.

UPUPA ASSOCIATION



Son origine : Upupa (*prononcer "Oupoupa"*) a été créée le 29 octobre 2023 à Ménigoute (79, Deux-Sèvres) par ses deux membres fondatrices et co-présidentes, Emmanuelle Galichet (docteure vétérinaire et capacitaine en soins faune sauvage) et Béatrice Ferragu (assistante vétérinaire et soigneuse en centre de soins). Upupa est le fruit de rencontres de personnes passionnées et investies, ayant comme valeurs communes, le respect des animaux, la bienveillance, l'intérêt général, l'utilité, la pédagogie.

Notre objectif n°1 : ouvrir un centre de soins pour les animaux de la faune sauvage en détresse (découverts par des particuliers ou des professionnels) dans l'agglomération de Cholet (49, Maine-et-Loire). Un centre de soins est un lieu où l'on recueille, soigne et réhabilite des animaux appartenant à des espèces autochtones non-domestiques. La détention est momentanée et a pour but de relâcher ces animaux dans leur écosystème. Ce centre contribuera à la préservation de la biodiversité, s'assurera du bien-être des animaux recueillis, garantissant la sécurité et la santé de ses intervenants tout en promouvant leurs compétences.

Nos autres objectifs : sensibiliser et former bénévoles et découvreurs (grand public à long terme), aux problématiques liées à la faune sauvage, et les initier aux bonnes pratiques de prise en charge des animaux sauvages en détresse.

Nous recherchons des locaux : pour la mise en route du centre de soins, pour l'accueil et le soin de petits oiseaux et de petits mammifères (écureuils, hérissons...), pouvant être utilisés par les bénévoles et adaptés aux contraintes d'hygiène que l'activité implique. Si vous avez des pistes, contactez-nous par mail.

Nous recherchons des bénévoles : nous avons besoin d'une belle équipe pour pouvoir fonctionner sereinement. Tous les profils sont les bienvenus, en particulier les personnes qui font régulièrement le trajet Cholet - Nantes (en totalité ou en partie), qui aiment bricoler, ou qui sont prêtes à aider au soin aux animaux.

Plus d'informations : contact@asso-upupa.fr
Site internet : <https://upupa-1.s2.yapla.com/fr/>

J'AI TROUVÉ UN ANIMAL SAUVAGE EN DÉTRESSE



1 Je me renseigne pour savoir si l'animal est vraiment en détresse
<https://lpo-anjou.org/agir-pour-la-faune-en-detresse/se-courir-un-animal-sauvage>

2 Si c'est le cas, qu'il me reste une question, ou que je ne peux pas déposer l'animal vers un des centres de soins listés

Je contacte la
LPO Anjou au
02 41 44 44 22.



3 Si la LPO Anjou est fermée
J'envoie un mail à contact@asso-upupa.fr avec mon numéro de téléphone, une photo de l'animal et une description de la situation. Nous en prendrons connaissance et vous répondrons dès que possible (nous sommes bénévoles).

LES HAIES

Les Haies

Les haies remplissent différentes fonctions comme la protection de la ressource en eau (épuration, lutte contre le ruissellement, ...), la protection des sols (lutte contre l'érosion, enrichissement, ...) et protection de la biodiversité (corridor écologique, nidification, alimentation, ...).

Pour toutes ces raisons de nouvelles haies doivent être plantées et les haies existantes préservées.

Leur préservation passe évidemment par l'absence d'arrachage mais aussi par un entretien dans de bonnes conditions : dates et modalités d'intervention.



Pour tous ces aspects, vous trouverez le lien vers le guide né de la collaboration d'associations naturalistes et du conseil départemental : https://www.loire-atlantique.fr/upload/docs/application/pdf/2021-11/guide_de_la_gestion_durable_des_haies_-_loire-atlantique.pdf



Par ailleurs, les bas-côtés des routes laissés en herbes hautes sont aussi des lieux de biodiversité et d'alimentation pour la faune sauvage. Ne couper l'herbe des accotements uniquement aux endroits nécessitant une démarche sécurité, c'est aussi la prise en compte du respect de la biodiversité. Un autre constat : une banquette avec l'herbe rasée affiche systématiquement 10°C de plus qu'une banquette avec l'herbe haute. En plein été avec le réchauffement climatique, cela compte.

Nos haies sont des refuges, ne les taillons pas entre Mars et Août

Si tailler des haies situées dans et le long de parcelles agricoles est interdit entre le 16 mars et le 15 août, la plupart des oiseaux de jardin niche de début mars à fin août.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux rappelle qu'arbres et haies offrent une protection à certaines espèces venant y faire leur nid. Il est donc nécessaire d'effectuer les travaux de taille en dehors de la période de nidification.

Les branches autant que les pieds de haies abritent des oiseaux nicheurs, ainsi que de nombreux insectes et une flore variée.

Les travaux bruyants, comme le broyage, amènent l'oiseau à abandonner la couvaison, sont également à éviter à proximité des haies dans cette période. Une taille ponctuelle, nécessaire pour certains arbustes, pourra se faire au sécateur.

Ensemble préservons et favorisons la biodiversité : Merci !

Source : LPO Loire-Atlantique



TARTE FINE COURGETTES & THON

Ingrédients :

1 pâte feuilletée
100g de thon au basilic
2 courgettes
150g de fromage frais
1 citron jaune
3 pincées de thym (facultatif)

Temps de préparation : 10 minutes

Temps de cuisson : 25 minutes



Préchauffer le four à 200°C

Laver les courgettes puis les couper en fines rondelles

Dérouler la pâte feuilletée sur une plaque de cuisson, la piquer à l'aide d'une fourchette

Étaler le fromage frais sur toute la surface en laissant 1 à 2 cm sur les bords

Déposer les courgettes en rosace

Saler, poivrer (et parsemer le thym)

Verser un bon filet d'huile d'olive par-dessus

Enfourner pour 25 minutes de cuisson à 200°C

À la sortie du four, émietter le thon sur la tarte et zester un peu de citron par-dessus

C'est prêt !

Si vous le souhaitez, ajouter quelques feuilles de basilic et un filet d'huile d'olive.

APPEL AUX RECETTES

Vous êtes le roi, la reine en cuisine.

Vous réalisez une recette qui régale les papilles.

Vous souhaitez faire connaître vos talents culinaires.

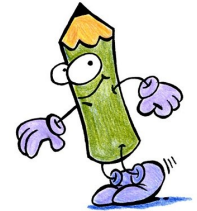


Faites part de votre plat préféré (avec une jolie photo c'est encore mieux) et nous le partagerons sur un prochain bulletin.

Service communication : 02 40 33 63 14 - communication@mairie-laregrippiere.fr

JEUX

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C			■							
D			■	■				■	■	
E			■				■			
F								■		
G			■	■	■		■			
H										
I					■					
J										



VERTICAL

- Filles de Florence, de Turin, de Rome ...
- Attribution de numéros
- Service de renseignement - De billes ou à malices
- Ceinture japonaise - Crédit industriel Entreprise sociale habitat
- Bien polies pour qu'elles brillent
- Tout jeune poisson pour peupler les étangs - Consommes d'anar
- Préfixe signifiant des milliards - Elle peut être de télévision ou de voiture, de timbres etc ...
- Déesse de la mythologie grecque - Dons par testament
- Mélange du comité olympique - Le clochard la demande
- Rivière du Sud-Ouest de la France : (en 3 mots)

HORIZONTAL

- Gros coup de soleil
- Parfois, stressante en avion
- Après-midi - Habitant de Grenoble
- Prénom masculin - En bas d'une facture
- Symbole de l'iridium - Aboi, ou aïe !
Il sauva les animaux avec son arche
- Habitants des îles au nord de la Sicile - Tintin ou Astérix
- Consommes de nuit - Prénom iranien
- Cassés, voir hors d'usage - Lu une 2ème fois
- Sculpteur espagnol - Pays d'Afrique au Sud de l'Algérie
- L'été : rivières à sec, feux de forêts



Jeu proposé par une habitante de La Regrippière.

RÉPONSES AU JEU DU MOIS PRÉCÉDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	F	O	U	R	C	H	E	T	T	E
B	A	S	S	I	E	T	T	E	E	S
C	R	S	A	■	U	■	A	L	E	P
D	A	E	■	E	X	P	U	L	S	A
E	N	U	I	T	■	O	L	E	■	D
F	D	S	■	■	P	R	E	■	■	G
G	O	E	I	L	■	T	■	■	■	R
H	L	■	R	E	G	I	O	N	A	L
I	E	Q	U	A	T	O	R	I	A	L
J	S	E	N	T	I	N	E	L	L	E

POINTS À RELIER

Relie les points et colorie le dessin obtenu.

